

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 21 septembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 15 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALIN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (3) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Laurent LE BAGOUSSE avait donné pouvoir à Patricia LE VIGOUROUX, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22
------------------------------	---------------	--------------

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-7-3 Marché de travaux chaufferie Espace les Chênes – avenants lot 2
Rapporteur Pascal DEPOORTERE

ANNEXE : projets d'avenants

Par délibération n° 2026-5-6 du 8 juin 2026 le Conseil Municipal a validé l'attribution du lot n°2 : chauffage, électricité, automatisme, dans le cadre du marché de travaux visant à remplacer la chaufferie fioul par une chaufferie biomasse granulé et à optimiser les installations actuelles.

Monsieur DEPOORTERE présente les avenants :

CONSEIL MUNICIPAL – 21 septembre 2026

Avenant 1 :

Adaptation technique du marché sur proposition du maître d'œuvre :

Matériel prévu au marché mais non posé : pompe

Matériel supplémentaire : pose d'un ballon électrique en réserve

AVENANT N°1 LOT 2 chauffage, électricité, automatisme	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
ID ENERGIES BIO	73 604,00 €	0,00 €	73 604,00 €

Avenant 2 :

Le marché initial prévoyait la mise en place du bouclage d'une branche du réseau d'eau chaude sanitaire, sur la base des calculs de volume réglementaire réalisés en phase étude, avec un volume maximal de 3 litres par antenne.

À la suite des sondages réalisés sur site, deux problématiques ont été identifiées :

- Diamètres du réseau supérieurs aux hypothèses de l'étude : les diamètres réellement mis en œuvre sont conservés sur des longueurs plus importantes et ne diminuent pas en fonction du débit desservi, contrairement aux hypothèses retenues en phase étude. Cette configuration augmente le volume d'eau contenu dans les canalisations et conduit au dépassement des 3 litres réglementaires. La création de plusieurs branches de bouclage est donc nécessaire afin de respecter cette exigence.

- Emplacement du piquage du bouclage : l'emplacement prévu initialement n'est pas conforme aux dispositions réglementaires et doit être repositionné.

Ces constats nécessitent donc une adaptation de la configuration initialement prévue, avec la création de branches de bouclage supplémentaires et la modification de certains piquages, générant ainsi un coût complémentaire au marché initial.

AVENANT N°2 LOT 2 chauffage, électricité, automatisme	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
ID ENERGIES BIO	73 604,00 €	7 533,99 €	81 137,99 €

VU le code de la commande publique, et notamment les articles L 2194-1 et L 2194-2, R 2194-2 à R 2194-4,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1411-5 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les avenants ci-annexés ;

CONSEIL MUNICIPAL – 21 septembre 2026

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à venir et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

22 pour, 0 abstention, 0 contre



Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE